

Mesures concrètes concernant la fusion

1. Il a été admis qu'aussitôt après la ratification par l'ensemble des membres du CC du RWPI de la plate-forme ci-dessus ainsi que des mesures suggérées ci-dessous , a) la plate-forme et la procédure de fusion seraient annoncées publiquement, et que : b) il sera immédiatement formé un Comité Central unifié.
2. Le CC devra désormais comprendre en tout de 15 à 19 membres. Un nombre égal de membres de chacun des partis plus le secrétaire général choisi à l'unanimité, lequel devra être le camarade convenant le mieux à cette fonction, indépendamment du parti auquel il a appartenu jusqu'à la fusion. Il peut y avoir la possibilité de cooptation par le congrès de fusion de 4 membres au maximum, deux pour chacun des partis s'unifiant. Le quorum du CC sera de 5 pour un CC de 15 membres; de 6 pour un CC de 17 à 19 membres. Toutes les décisions vitales du CC pour être valables devront être prises à la majorité des deux tiers des présents.
3. Le CC élira un Bureau Politique de 5 à 7 membres y compris le secrétaire général qui remplira ses fonctions sur les directives et l'orientation du BP entre les réunions de celui-ci.
4. Les membres du CC ainsi que tous les secrétaires de comités d'état et de comités de district devront être des permanents.
5. Le bureau ou local central sera situé à Calcutta et les membres du Bureau Politique devront être élus de façon qu'ils puissent se réunir dans un laps de temps réduit.
6. Après la constitution du CC unifié, tous les comités du parti à tous échelons seront formés des membres des deux partis, selon les nécessités.
7. Pour la prochaine conférence, l'ensemble des membres de chaque parti sera admis. A cette fin une liste complète avec les adresses devra être fournie au CC.
8. Une Commission de contrôle de deux membres sera formée en même temps que le CC unifié, se composant d'un membre de chaque parti. Les membres de la Commission de contrôle ne seront membres d'aucun comité du parti. La Commission de contrôle, en dehors de ses fonctions ordinaires, aura la charge du Bulletin Intérieur.
9. C'est dans le courant d'avril 1960 que sera tenu le congrès de fusion.
10. Le nom du parti unifié sera le R.C.P.I. (Parti Communiste Révolutionnaire de l'Inde).
11. Le CC du RWPI soumettra l'adoption du nom à ratification pour le 15 février 1960.

Signé le 30-12-1959

Au nom du CC du RCPI : les camarades Anadi Das, Balaran Chatterjee, Gobinda Kalita, Rasik Bhatt, Binalananda Mukherjee, Sudhindra N. Kumar.

Au nom du CC du RWPI : les cam. S. Bhattacharjee, Promode Sinha Roy, K. Bhattacharyya, Basanta Mukherjee, Kannai Pal, Jagu Belan, Kailas Chandra, Soumen Kumar, Raheem.